

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 novembre 2009

FIN DE VIE DANS LA DIGNITÉ - (n° 1960)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 17

présenté par

Mme Hoffman-Rispal, M. Dupré, Mme Bouillé, M. Bourguignon, Mme Lepetit,  
M. Dufau, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Touraine, Mme Langlade et M. Dussopt

-----  
**ARTICLE 2**

À la fin de la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« s'assurer de la réalité de la situation dans laquelle se trouve »

les mots :

« rendre un avis médical sur l'état de ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à préciser que c'est un avis médical portant sur l'état de la personne concernée que devront rendre les médecins.